

Natura 2000 un partenariat entre l'homme et la nature dans un objectif de développement durable.

Pour faire face à l'érosion grandissante de la biodiversité et protéger au mieux les milieux naturels remarquables, l'Union Européenne a initié un programme de préservation des habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire.

Ce réseau repose sur deux directives européennes :
- La directive «habitats faune-flore» qui considère un ensemble d'habitats menacés dont la préservation requiert la définition d'une Zone Spéciale de Conservation.
- La directive «oiseaux» qui vise à protéger un ensemble d'espèce dont les lieux de vie, de reproduction ou les effectifs décroissants exigent la mise en place d'une Zone de Protection Spéciale.

L'ensemble de ces zones de protection constitue le réseau Natura 2000.

Et ensuite, qui fait quoi ?

Pour chaque site Natura 2000 est réalisé, en étroite concertation avec les acteurs locaux et l'État, un document de gestion intitulé Document d'Objectif qui regroupe les intentions quant à la conservation, la restauration et la sauvegarde des habitats naturels et des espèces.

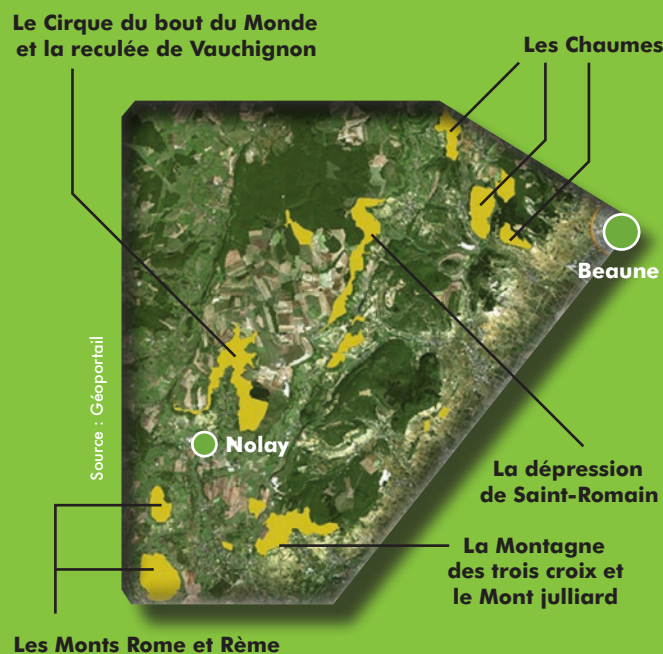
Une structure est désignée afin d'être animatrice de ce «DOCOB» et de permettre la mise en oeuvre des actions. Elle est épaulée dans sa tâche par un comité de pilotage organe décisionnaire constitué par des acteurs du territoire (collectivités territoriales, administrations, propriétaires, gestionnaires, associations...)

Natura 2000 est un outil contractuel qui vise une démarche participative afin de faire concilier les enjeux des activités humaines et ceux de la conservation de la biodiversité.

« Conserver des espèces, c'est avant tout protéger les espaces qui abritent les habitats naturels essentiels à leur vie et à leur reproduction. »

Votre site Natura 2000, c'est...

- L'un des 1700 sites français (on en compte 61 au niveau régional et 19 pour le département de la Côte-d'Or).
- Près de 1500 hectares sur lesquels se répartissent 10 habitats d'intérêt communautaire.
- Une structure animatrice : la commune de MELOISEY
- Cinq entités géographiques réparties sur 16 communes : Auxey-Duresses, Baubigny, Bouze-les-Beaune, Change, Cormot, Créot, Decize-les-Maranges, Mavilly-Mandelot, Meloisey, Nantoux, Nolay, Pommard, Saint-Romain, Saint-Sernin-du-Plain, Santenay, Vauchignon



Edition 2013

Site NATURA 2000 Pelouses et forêts calcaires de la Côte et arrière Côte de Beaune

*Un territoire, des habitats,
des espèces à protéger*



Pour en savoir plus...

Mairie de Meloisey
Contact Michael STHAL (animateur)
21190 Meloisey
06.63.01.54.41 - 03.80.26.00.88
natura2000.meloisey@orange.fr

www.natura2000meloisey.com



Transition géologique entre la vallée de la Saône et les plateaux bourguignons, la Côte et l'arrière Côte de Beaune constituent l'un des paysages les plus emblématiques et prestigieux du département de la Côte-d'Or.

Véritable trait d'union entre les Côtes dijonnaises au nord et les Côtes chalonnaises au sud, ce vaste ensemble est caractérisé par son socle calcaire, très filtrant, qui donne naissance à des sols squelettiques peu profonds et particulièrement sujets à la sécheresse.



Les falaises de Saint-Romain

Outre cette caractéristique géologique, l'altitude, ainsi que les caractères climatiques de cette zone géographique permettent l'expression d'une flore adaptée, spécialisée, enrichie en espèces à affinités méridionales ou montagnardes qui trouvent ici les conditions nécessaires à leur développement et ce, depuis l'époque quaternaire.

Les habitats

La topographie dicte l'étagement des divers habitats :

- Au fond des vallons encaissés, **les zones d'éboulis et de ravins**, souvent plus froides et humides, accueillent des essences dites «nomades» aptes à supporter ces rudes conditions et adaptées à la mobilité du sol. Leur accès difficile leur vaut d'être souvent dans un état de conservation favorable.

- Sur les zones de pentes, selon le degré d'inclinaison et l'orientation, nous trouvons tantôt des **forêts de pentes**, tantôt une **paroi abrupte**.

- Enfin, sur les plateaux, se sont principalement les **forêts caducifoliées** qui tutoient en mosaïque des zones de **pelouses** seculaires plus ou moins rases. Ce sont ces dernières qui recèlent le plus grand nombre d'espèces végétales remarquables. En outre, elles sont le lieu de vie de bon nombres d'animaux.



Les pelouses calcaires

On distingue **deux types de pelouses calcaires**.

Les premières dites «**primaires**» prennent place sur des milieux où la topographie, le climat ou encore la géologie ne permettent pas l'implantation d'essences végétales colonisatrices telles que le buis, le genévrier, l'épine noire...

Les secondes, dites «**anthropiques**», sont issues des activités humaines (défrichement, pastoralisme...) qui les ont façonnées au fil des siècles.

Encore relativement bien représentées au début du XX^e siècle (35000 ha pour la seule Côte-d'Or), les pelouses, sous le poids de la modernisation, ont rapidement vu leurs surfaces diminuer de manière drastique jusqu'à ne représenter de nos jours que 3000 ha morcellés pour l'ensemble de la région Bourgogne.

La déprise agricole et l'abandon du pâturage extensif sont les deux causes principales de disparition progressive des pelouses.

Laissées à l'abandon, elles évoluent inexorablement vers des stades buissonnants annonçant des stades pré-forestiers puis forestiers entraînant la disparition des cortèges floristiques typiques et une érosion irréversible de biodiversité patrimoniale.

Les enjeux conservatoires

Les habitats rencontrés étant très riches en espèces végétales, une gestion inadéquate entraîne rapidement une perte de diversité.

Une gestion idéale pour ces milieux consisterait donc à maintenir ou rétablir les conditions qui les ont créés.

- Mener un pâturage extensif, afin de lutter contre la fermeture du milieu et maintenir les conditions essentielles aux espèces typiques.
- Limiter les perturbations mécaniques et la fertilisation.
- Limiter la surfréquentation, source de piétinement de la flore et de dérangement de la faune.

Toutes ces mesures et bien d'autres encore, nécessitent une prise de conscience et la volonté du plus grand nombre (propriétaires, exploitants, utilisateurs...) dans un objectif commun, celui de concilier activités humaines et protection de la nature.

Balade naturaliste

Parmi les orchidées, bijoux pointant vers le ciel, les criquets nous ouvrent le chemin. Une myriade de papillons au vol maladroit nous accompagne. Un peu plus loin, un gros Lézard vert se délecte au soleil.

Dans l'azur, un Circaète Jean-le-blanc nous survole à l'affût d'une couleuvre ou d'une vipère imprudente qui s'éloignerait de son pierrier.

Enfin, à l'approche d'une corniche, au milieu de l'horizon, un Faucon Pèlerin rase la forêt de ravin en quête d'une proie pour ses petits dissimulés quelques part à flanc de falaise.

Quelques habitats remarquables



C. Foutel - CENB

Hêtraie de pente



R. Vuillemin - CENB

Pelouse sèche



Pelouse à orchidées



Végétation de falaises



Végétation de corniche

Avant de partir, pensez à consulter la charte du randonneur disponible sur le portail internet